



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 27 février 2024

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de synthèse

Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation	
Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : capture ou enlèvement temporaire avec relâcher immédiat sur place de Tortues d'Hermann - <i>Testudo hermanni</i> (Gmelin, 1789), pour une durée de 5 ans (2024 à 2028 inclus)	
Demandeur : office national des forêts (ONF) BET 06/83	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande	
Contexte de la consultation	
Capture/enlèvement temporaire avec relâcher en vue d'inventaires et suivis des populations notamment dans le cadre de mesures compensatoires environnementales, de sauvetage préalable à tous travaux forestiers et de débroussaillage, principalement sur l'aire de répartition de l'espèce mais pouvant être étendu à l'ensemble des communes du département du VAR. La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var - DDTM83/SEBIO/ENV-DEP - à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 29 janvier 2024	Fin de la consultation : 18 février 2024 inclus
Résultat de la consultation	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
Conclusion	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	